



VAL D'AUTHIE

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« Votre regard sur les arbres » 2015

**A destination des amateurs tout public**

Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> festival de l'arbre, organisé par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais, un concours photo sur le thème « Votre regard sur les arbres » est organisé conjointement par le CPIE Val d'Authie et la Maison du Bois.

### **Participation**

Ce concours est ouvert uniquement aux adultes amateurs (+ 15 ans) et enfants de moins de 15 ans. Les photographies doivent être prises dans l'un des Pays suivants : le Pays des 7 Vallées, le Pays maritime et rural du Montreuillois ou le Pays du Ternois (liste des communes en fin de règlement). **La participation est gratuite.**

Les encadrements, retouches, trucages et autres modifications ne sont pas acceptés sauf le recadrage.

Chaque participant peut présenter au maximum 2 photos par catégorie (soit un total de 6 photos).

### **INFORMATIONS A JOINDRE AUX PHOTOGRAPHIES :**

**Chaque photo devra porter obligatoirement** les informations suivantes :

- Nom de votre commune
- Nom, Prénom et date de naissance et pour les mineurs, les coordonnées des parents ou du tuteur légal sont aussi demandées.
- Vos coordonnées (Adresse, téléphone et **courriel**)
- Titre de la photo et catégorie souhaitée (L'arbre « refuge », Jeux « d'ombre et de lumière » ou L'arbre en grand et « en entier »).
- Date et lieu de la prise (le plus précisément possible : mois, année, rue, quartier, lieu-dit... à minima la commune et l'année)
- Commentaires éventuels si vous le souhaitez

### **ENVOI**

**Les photos doivent être transmises en version papier ET informatique.**

- Les photos en **version papier** peuvent être soit :
  - déposées sur place à la **Maison du Bois** (34 route d'Amiens à Auchy-les-Hesdin) ou au **CPIE Val d'Authie** (25 rue Vermaelen à Auxi-le-Château)
  - envoyées par courrier adressé à la Maison du Bois – concours photos – 34 rue d'Hesdin – 62770 Auchy-les-Hesdin.

La taille des photos sera standard : 10 x 15 cm ou 13 x 17 cm. Une tolérance sera admise, pour une meilleure mise en valeur avec la taille 15 x 20 cm en couleur ou en noir et blanc.

Le dépôt physique de la (ou des photos) peut être fait sur papier photo ou autre support papier de votre choix.

- Les photos en **version informatique** sont à envoyer par mail à [maisondubois@wanadoo.fr](mailto:maisondubois@wanadoo.fr).

**La date limite des envois est fixée au Mercredi 4 Novembre - 17h inclus.**

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours.

En participant au concours, les participants reconnaissent être l'auteur de la ou les photographies.

Dans l'hypothèse où le participant est mineur, celui-ci devra préalablement obtenir l'autorisation de ses représentants légaux pour participer au concours et accepter le présent règlement.



VAL D'AUTHIE

Le CPIE Val d'Authie et la Maison du Bois se réservent le droit de reproduction gratuit à des fins de communication et de documentation et s'engagent pour leur part à respecter le copyright de l'auteur.

## Déroulement

### CATEGORIES

**Une photo ne peut concourir que pour une des trois catégories suivantes.** Pour chaque catégorie, les photos prises par les adultes amateurs (+ de 15 ans) et les enfants de moins de 15 ans seront traitées séparément. La présence d'être(s) humain(s) sur la photo n'est pas autorisée.

- **L'arbre « refuge »** : ces photos mettront en valeur les arbres apportant un abri à la faune et à la flore avoisinante. Exemple : un arbre avec de nombreuses cavités ou avec des trous de Pic.

- **Jeux « d'ombre et de lumière »** : Photos jouant sur les effets d'ombre et de lumière apportés par les arbres, que ce soit en forêt ou en-dehors. Exemple : l'ombre d'un arbre champêtre au coucher du soleil.

- **L'arbre en grand et « en entier »** : Photo devant représenter l'arbre dans sa totalité, du sol jusqu'à la cime.

### JURY

Un jury de professionnels (acteurs du territoire dont les actions sont liées à l'Arbre) donnera, dans un premier temps, son avis sur les photographies en prenant en compte des critères artistiques et techniques. Le jury pourra, avant le démarrage du Festival de l'Arbre, soit le samedi 21 novembre, décider de retirer une photo ne respectant pas les thèmes ou éthiquement non acceptable.

Les photographies ainsi nominées seront toutes soumises au vote du Public dans les locaux de la Maison du Bois du 23 au 27 novembre et lors du marché de Noël organisé à l'Abbaye de Belval le samedi 28 et dimanche 29 Novembre. Les photos lauréates seront celles qui auront reçu le plus de votes par catégories et récompensera séparément les amateurs de plus de 15 ans, des enfants de moins de 15 ans. Le jury sera souverain et ses décisions seront sans appel.

## Résultats et remise des prix

L'ensemble des résultats sera transmis par courriel aux participants et disponible au CPIE Val d'Authie et à la Maison du Bois. Le nom et la photo primée des vainqueurs par catégorie seront publiés dans la Gazette du CPIE et dans l'Echo des bois de la Maison du Bois (Février 2016).

Les photos lauréates seront mises à l'honneur lors des différentes expositions sur la forêt.

Un prix sous forme de lot sera remis aux 6 lauréats amateurs (3 adultes et 3 enfants de moins de 15 ans).

Un prix sera également remis pour la photo désignée « Coup de cœur du jury » (choisie parmi tous les clichés participants).

La remise des prix se fera lors d'un événement en décembre.

**La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.**

**Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone à la Maison du Bois au 03.21.47.70.21.**

Nous vous remercions par avance de votre participation.